

Metz, le 15 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la commune de Grundviller
55, rue Principale
57510 GRUNDEVILLER

OBJET : Dossier de déclaration concernant la déconnexion des eaux pluviales
du secteur rue des 4 Vents/Impasse Bel'Air à GRUNDEVILLER

Mesures d'affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2022-00360

P.J. : - 1 courrier d'acceptation + 1 récépissé de déclaration
- 1 dossier de déclaration + 1 fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de
l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

Déconnexion des eaux pluviales du secteur rue des 4 Vents/Impasse Bel'Air à GRUNDEVILLER

Ce dossier a été déposé par le président de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines
Confluences.

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration et de la fiche descriptive du IOTA ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2022-00360, accompagné du courrier
d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité



Astride ERMAN